

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-270 (Rect)

présenté par

M. de Courson, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Philippe Vigier

ARTICLE 23

I. – À la troisième ligne de la troisième colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au montant :

« 406 327 »

le montant :

« 402 327 ».

II. - En conséquence, aux cinquième, septième et neuvième lignes de la même colonne du même tableau, substituer au montant :

« 306 163 »

le montant :

« 302 163 ».

III. - En conséquence, à la onzième ligne de la même colonne du même tableau, substituer au montant :

« 309 734 »

le montant :

« 305 734 ».

IV. - En conséquence, à la neuvième ligne de la quatrième colonne du même tableau, substituer au montant :

« -73 106 »

le montant :

« -69 106 ».

V. - En conséquence, à la vingt-sixième ligne de la même colonne du même tableau, substituer au montant :

« - 71 991 »

le montant :

« - 67 991 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à modifier l'article d'équilibre afin de mettre en œuvre une véritable baisse de la dépense publique, et ainsi une amélioration significative du solde général.